

Le Conquet, le 8 juin 2021

Conseil de gestion 8 juin 2021

Délibération n° 2021-040

Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 9 mars 2021

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-073 et n° 29-2021-05-17-00006 du 17 mai 2021 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise approuvé par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010 ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation de la présidente, le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 9 mars 2021.

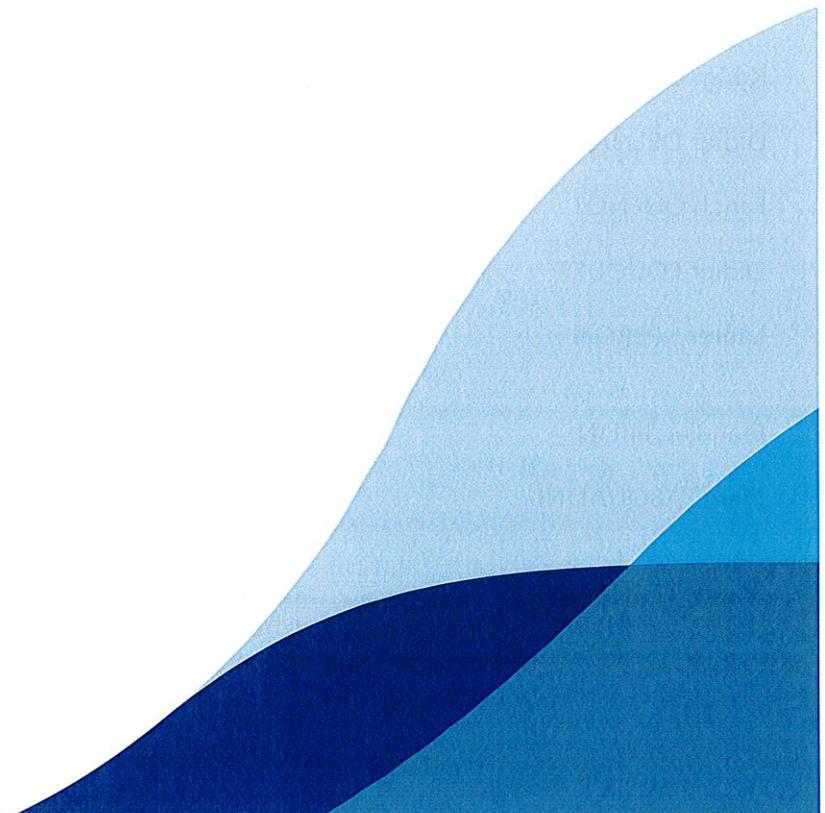
Nathalie Sarrabezolles
Présidente du conseil de gestion



Compte-rendu

CONSEIL DE GESTION

9 MARS 2021



Présent(e)s

Nathalie SARRABEZOLLES
Présidente du Conseil départemental du Finistère,
Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

Commissaires du gouvernement

Jean-Michel CHEVALIER
Représentant le Préfet maritime de l'Atlantique

Philippe MAHE
Préfet du Finistère

Représentant(e)s de l'Etat (visioconférence)

Isabelle GRYTTE
Représentant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL

Zaïg LE PAPE
Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère - DDTM

Hugues VINCENT
Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral du Finistère – DDTM-DML

Représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements

André TALARMIN
Communauté de Communes du Pays d'Iroise,
Vice-président du Conseil de gestion

(visioconférence)

Karim GHACHEM
Région Bretagne

Didier DELHALLE
Mairie de l'Île de Molène

Fanch QUENOT
Commune de l'Île d'Ouessant

Didier FOUQUET
Commune de l'Île de Sein

Laurent PERON
Brest Métropole, suppléant de
François CUILLANDRE

Jean-Luc MILIN
Communauté de Communes du pays d'Iroise

Marc PASQUALINI
Communauté de communes Presqu'île Crozon-
Aulne-Maritime

Annie KERHASCOET
Communauté de communes Pleyben-
Châteaulin-Porzay

Hugues TUPIN Douarnenez Communauté, suppléant de
Philippe AUDURIER

Françoise PERON Parc naturel régional d'Armorique

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels
(visioconférence)

Jacques DOUDET Comité régional des pêches maritimes et des
élevages marins de Bretagne

Yannick CLAVEZ Comité départemental des pêches maritimes et
des élevages marins du Finistère

Philippe DUVAL Comité départemental des pêches maritimes et
des élevages marins du Finistère

Michel INISAN Chambre d'agriculture du Finistère

Alain MADEC Chambre syndicale nationale des algues et
végétaux marins

Yvon TROADEC Représentant une chambre de commerce et
d'industrie-
CCI métropolitaine Bretagne Ouest

Représentant(e)s des organisations d'usagers
(visioconférence)

Paul MAREC Fédération française d'études et de sports sous-
marins

Philippe ZEQUES Fédération française des pêches sportives

Joël LE GALL Fédération départementale des chasseurs du
Finistère

Corinne AUDIGANE Fédération maritime de la Baie de Douarnenez

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement
(visioconférence)

Marie CAPOULADE Association Bretagne Vivante

Jean HASCOET Association Eau et Rivières de Bretagne

Personnalités qualifiées
(visioconférence)

Sami HASSANI OCEANOPOLIS

Catherine TALIDEC	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER
Frédéric JEAN	Institut Universitaire Européen de la Mer – IUEM
Arnaud GUENA	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation pour les pollutions accidentelles des eaux - CEDRE
Rémy MICHEL	Centre d'Etude et de Valorisation des algues – CEVA
Pierre YESOU	Réserve naturelle nationale d'Iroise
Didier OLIVRY	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - CELRL
Myriam GUEGUEN	Office français de la Biodiversité - OFB
<u>Parc naturel marin d'Iroise - PNMI :</u>	
Fabien BOILEAU	Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise
Gaëlig BATAIL	Chef du service « opérations », adjoint au directeur délégué
Philippe LE NILIOT	Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué
Cécile GICQUEL	Chargée de mission « patrimoine naturel »
Claire LASPOUGEAS	Chargée de mission « pêche professionnelle »
Richard COZ	Chargé de mission « animation de la charte Pêcheurs Partenaires »
Patrick POULINE	Chargé de mission « qualité de l'eau et aquaculture »
Caroline CAILLIAU	Chargée de mission « animation et coordination du projet DEFIPEL »
Nina CUDENNEC	Chargée de mission « animation de la charte port propre »
Lucie MONCUQUET	Chargée de mission « communication et sensibilisation »

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 6 novembre 2020
2. Présentation du rapport d'activité 2020
3. Présentation du programme d'actions 2021
4. Avis sur l'extension de l'exploitation agricole GAEC de KERASCOT
5. Election d'un représentant des socio-professionnels au bureau
6. Nouvelle charte « pêcheurs partenaires »
7. Point sur le projet DEFIPEL : résultats intermédiaires
8. Gestion des sites du conservatoire du littoral dans le PNMI
9. Résultats de l'enquête sur les parcs naturels marins

Questions diverses

Introduction

Nathalie Sarrabezolles introduit la séance :

- Indique la présence d'observateurs :
 - o Max Adam, stagiaire PNMI
 - o Gwenaëlle Leroux, stagiaire PNMI
 - o Enora Bocher, stagiaire PNMI
- Indique qu'une procuration a été transmise :
 - o Denis Palluel donne procuration à Fanch Quenot
- Précise que Jean-Pierre Fouquet est absent et souhaite céder sa place au conseil de gestion. La FNPP proposera un nouveau représentant aux Préfet du Finistère et Préfet maritime de l'Atlantique.
- Rappelle les modalités en matière de vote par visioconférence.
- Informe les membres du conseil de gestion que le directeur général de l'OFB a réuni les présidentes et présidents de Parcs pour évoquer la stratégie nationale des aires protégées ainsi que le plan de relance. Au cours de cette réunion, seul le sujet de l'armement des agents a fait l'objet de discussions. Les autres sujets, plus stratégiques, devront toutefois être débattus avec le directeur général de l'OFB.
- Informe les membres du conseil de gestion qu'elle a été sollicitée pour une extension du périmètre du Parc vers le Nord. Cette sollicitation a été transmise au président de l'OFB et précise qu'elle en a profité pour demander des précisions sur les ambitions de l'OFB en matière de création et extension d'aires protégées et zones de protection fortes, ainsi que sur les moyens humains et financiers qui seraient dédiés à cette politique.
- Signale que l'arrêté limitant la circulation sur les estrans de l'archipel de Molène pour protéger la nidification des limicoles et sternes a été reconduit pour 2021, en attendant la signature du décret de création de la nouvelle réserve. Hugues Vincent rappelle le contexte : dans l'attente de la mise en place de la nouvelle réserve et dans un contexte d'urgence environnementale, le Préfet du Finistère a pris un arrêté interdisant l'accès de certains secteurs du DPM afin de protéger la nidification de certains oiseaux. Cet arrêté, efficace pendant les deux années de son application, a donc été reconduit. Il a reçu un avis favorable des maires de Molène et du Conquet. La procédure de consultation du public est en cours.
- Philippe Le Niliot est nommé membre du CSRPN.
- Lucie Moncuquet a rejoint le Parc sur le poste de chargée mission Communication et Sensibilisation.
- Une enquête sur la gouvernance a été transmise aux membres du conseil pour alimenter le tableau de bord.

Nathalie Sarrabezolles introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Approbation du compte rendu du bureau du 6 novembre 2020

(Document adressé avec le dossier de séance)

Sami Hassani demande une modification : remplacer « delphinidés » par « cétacés » car le marsouin n'est pas un delphinidé.

Nathalie Sarrabezolles indique que la remarque sera prise en compte dans la version finale du compte rendu.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu du bureau du 6 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité 2020

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau.

Marie Capoulade propose de travailler sur la capacité de charge de l'ensemble du Parc pour trouver un équilibre entre la présence d'un patrimoine naturel remarquable et la présence humaine (tourisme).

Fabien Boileau rappelle que le Parc travaille sur ce sujet, aujourd'hui à l'échelle de la réserve de Biosphère, dans le cadre du projet BCHAT. C'est un sujet qui doit effectivement être étudié sur un périmètre plus large et qui sera probablement un point important du prochain plan de gestion. La pression augmente et on doit y réagir, comme le fait aujourd'hui le Parc national des Calanques.

Arnaud Guéna félicite l'équipe du Parc et signale que certains QR code ne fonctionnent pas. Il y a une erreur dans la numérotation des pages.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le rapport d'activité 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du programme d'actions 2021

(Document adressé avec le dossier de séance)

Fabien Boileau introduit le sujet en faisant un focus sur l'évolution des moyens alloués au Parc.

Philippe Le Niliot présente le programme d'actions et fait intervenir l'ensemble des

coordonnateurs de projets.

Fabien Boileau rappelle que le Parc contribue à de nombreuses politiques publiques internationales, européennes et nationales. Les éléments figurent en annexe de ce programme d'actions. Il rappelle également que le Parc travaille bien sur les trois piliers connaissance / protection / soutien aux activités. Il insiste sur la connaissance nécessaire à la discussion sur les mesures de protection. Les chartes sont un outil principal et très efficace pour soutenir et rendre plus durables les activités de tourisme, port et pêche en Iroise.

Jacques Doudet demande si le Parc a reçu le soutien administratif attendu de l'OFB dans le cadre du plan de relance.

Fabien Boileau répond que le soutien attendu concerne les procédures administratives.

Marie Capoulade remercie pour la présentation du programme d'actions. Elle demande des précisions sur la dépollution de l'ancienne décharge d'Ouessant et demande si le PNMI pourra recruter sur les actions du plan de relance.

Fabien Boileau indique que le Parc travaille avec de nombreux partenaires qui aident à la réalisation des projets du plan de relance. L'ENSTA est le partenaire principal du projet d'écoute des mammifères marins, la CCPI, le partenaire pour la création du site d'accueil du jeune public, et des négociations sont en cours, en particulier sur le projet de restauration à Ouessant. Il n'est pas possible de recruter sur les projets du plan de relance. Le Parc continue à avancer sur les différents projets. Sur l'aspect technique pour Ouessant, rien n'est arrêté car cela dépendra des propositions des entreprises. En revanche les études sur l'impact de la dépollution ou sur la dissémination des polluants sont en cours. Les quantités et qualité des polluants sont évaluées.

Alain Madec se réjouit du montant des budgets alloués au Parc. Il demande, au nom de la chambre syndicale, que le sujet des *Laminaria digitata* soit mieux pris en compte dans le plan de relance ou dans l'axe « soutien aux activités », en particulier sur la proportion de *Sacchoriza pollischides* dans *Laminaria digitata*. Il souhaite que le Parc soutienne la chambre dans cette démarche. Par ailleurs, il faudrait inscrire au programme d'actions le dragage du port de Lanildut pour permettre l'accostage des bateaux (goémoniers).

Sur l'évolution des espèces d'algue en fonction des changements globaux, Fabien Boileau indique qu'il faut que le Parc se lance dans de nombreux travaux, a priori à l'occasion de la rédaction du futur plan de gestion. Aller regarder ce qui sort des bennes pour différencier les types d'algues ne fait pas une étude sur les changements globaux. Sur le second sujet du dragage du port de Lanildut, le Parc n'a pas vocation à draguer le port. En revanche, le Parc a réalisé des études sur les zones de clapage en fonction de la qualité des sédiments.

Philippe Le Niliot complète en précisant que des algues d'affinité méridionales ont tendance à remplacer les espèces nordiques. Les études sont réalisées au fond de l'eau en plongée, et non lors des débarquements des goémoniers.

Alain Madec est d'accord de monter un vaste projet mais considère qu'il faut démarrer par des données quantitatives qui n'existent pas aujourd'hui. Ces données sont faciles à obtenir et sont représentatives de l'état de la biomasse sur les sites. Ce serait un préalable au montage d'un dossier plus ambitieux.

Fabien Boileau indique qu'il regardera ce que la chambre syndicale souhaite. Il faut agir sur ces questions.

Isabelle Grytten souligne la qualité du travail effectué avec un programme d'actions important et en équilibre avec les objectifs du Parc. L'acquisition de connaissance est un domaine important et coûteux, en particulier la réalisation de cartographies d'habitat, indispensable à la mise en place de mesures de protection. La création de la nouvelle réserve s'accompagnera d'une augmentation de budget. L'intégration des objectifs du DSF dans ce programme est une bonne chose. Le rapport d'activité montre également la qualité du travail accompli.

Pierre Yesou souhaite féliciter l'équipe du Parc pour son travail sur le programme d'actions qui couvre tous les domaines du plan de gestion. Sur le document transmis, sur la gestion des espaces protégés, et en particulier sur l'écriture du plan de gestion de la réserve, il faut ajouter le conseil scientifique des réserves comme partenaire. Ce conseil doit être associé le plus en amont possible. Il soulève souvent des points qui ont parfois été oubliés. Par ailleurs, dans l'axe 5 « connaissance des mammifères marins », on comprend bien la nécessité de travailler sur les captures accidentelles. Pierre Yesou souhaite que les survols soient également mis à profit pour identifier les oiseaux marins et en particulier le Puffin des Baléares dont les effectifs sont importants en Iroise alors que cet oiseau est en danger critique d'extinction.

Fabien Boileau précise que les survols serviront à compter toute la mégafaune, y compris les oiseaux.

Yvon Troadec rebondit sur l'envasement du port de Lanildut car les navires n'arrivent plus à accoster en raison de l'accumulation de sable. Il demande simplement l'autorisation de déplacer quelques M3 de sable et demande le soutien du Parc et des associations environnementales pour ôter rapidement ce sable.

André Talarmin confirme le problème et précise que les produits sont de très mauvaise qualité (pollué) et les précédents sédiments de dragage ont finalement été exportés en Mayenne pour 60 000€.

Une réunion avec tous les acteurs en présence du Sous-préfet est prévue prochainement.

Fabien Boileau indique que, s'il s'agit de produits pollués, il faudra éviter de les remettre à l'eau, en application des procédures. En revanche le Parc peut aider à évaluer la qualité des produits.

Yvon Troadec précise qu'il ne s'agit pas de draguer les vases du port mais uniquement de retirer le monticule de sable.

Nathalie Sarrabezolles propose que ce sujet soit évoqué plus précisément entre partenaires concernés à l'occasion des réunions déjà prévues localement.

Nathalie Sarrabezolles remercie l'équipe du Parc pour tout ce qui est fait et pour la dynamique partenariale mise en place. Elle s'appuie sur les compétences et les réussites locales pour demander le maintien ou l'augmentation des moyens alloués. Elle remercie également les partenaires et indique que le modèle de gouvernance favorise la mise en place des actions.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le programme d'actions 2021 est approuvé à l'unanimité.

4. Avis sur l'extension de l'exploitation agricole GAEC de KERASCOT

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Patrick Pouline.

Jean Hascoët intervient :

L'équipe du Parc fait une présentation du dossier et propose un avis favorable. Une autre analyse vous a été transmise et montre la plus forte densité porcine, la plus forte densité bovine et la plus forte pression azotée sur la zone concernée.

S'agissant de la pollution bactériologique, la plage d'Illien est en rouge depuis trois ans. L'avis de l'autorité environnementale conclut que les éléments présentés dans le dossier ne suffisent pas à montrer que les mesures prévues sont adaptées et suffisantes pour garantir la bonne maîtrise des incidences sur l'environnement. Il est donc incompréhensible que le bureau du Parc ait pu demander un avis favorable alors que l'AE trouve que le dossier n'est pas suffisamment étayé.

C'est aujourd'hui la 5ème demande d'extension dans le PNMI depuis 2 ans et c'est la première fois que le conseil est consulté. Le conseil est consulté pour avis simple alors qu'un avis conforme devrait être requis sur ce dossier.

Les associations de défense de l'environnement donnent donc un avis défavorable. Il en va de la crédibilité du Parc naturel marin d'Iroise et de l'OFB. Dans ce contexte d'ultra densité d'élevages sur cette zone, un tel dossier, par ailleurs remis en cause par l'AE, ne peut être accepté.

Alain Madec rappelle qu'une récolte d'algues peut également être impactée par cette activité au-delà de la plage d'Illien. Par ailleurs, toute une zone dans le Nord Finistère n'est plus classée bio en raison de l'absence de possibilité de maintien d'un bon état de la qualité de l'eau. Dans le Parc, il est encore possible d'agir. Il est incompréhensible que les restructurations s'accompagnent systématiquement d'une augmentation de cheptel. La chambre syndicale des algues a des craintes sur ce dossier. Le Parc naturel marin d'Iroise sera une des dernières zones dans lesquelles il sera possible de récolter des algues « BIO ».

Michel Inisan indique qu'il est favorable à cette restructuration car l'activité existe et est en développement. L'augmentation de cheptel s'accompagne d'une augmentation de main d'œuvre avec deux jeunes agriculteurs. Elle s'accompagne également d'une modernisation de la structure avec le développement de bâtiments qui permettront d'éviter les pollutions. Des couvertures de fosse seront mises en place pour un impact favorable sur les émissions d'ammoniac. Le dossier tel qu'il est présenté lui semble cohérent et il ne voit pas de raison de donner un avis défavorable.

Fabien Boileau indique que le dossier présenté est une analyse technique du Parc. La proposition d'avis est l'avis consultatif du directeur délégué, prévu au code de l'environnement. Cet avis est soumis au vote du conseil de gestion. S'il est proposé un avis favorable, c'est que l'enjeu est essentiellement bactériologique. Les prescriptions proposées – interdiction d'accès aux zones humides ou des cours d'eau - sont de nature à limiter les pollutions et s'appliqueraient donc à l'ensemble du cheptel, y compris celui détenu actuellement. Ces nouvelles règles pourraient diminuer les sources de pollution actuelles. Les enjeux sur l'azote ammoniacal ne permettent pas de considérer qu'il impacte notablement l'environnement marin, a fortiori dans une zone où les vents dominants sont à l'ouest. Le conseil de gestion doit uniquement se demander si l'activité va impacter le milieu marin. Un avis défavorable reviendrait à proposer un statu quo sur un bassin versant dont l'état ne s'améliore pas.

André Talarmin indique que le GAEC est bien connu sur Plouarzel. Il s'agit d'une exploitation familiale qui est exemplaire, souvent citée en exemple, et s'est bien développée. Tout le lisier est traité et épandu. Le maire de Plouarzel et son conseil sont donc favorables à cette extension.

Pierre Yesou indique qu'il est surpris car il a vu des plaques sur les bouches d'égout dans une commune éloignée du Parc, indiquant « ici commence la mer » alors que le Parc donnerait un avis favorable à une activité sans aucune possibilité de s'assurer de la mise en œuvre des prescriptions. Il considère que les prescriptions ne pourront être contrôlées et propose donc un avis défavorable.

Françoise Peron considère que le sujet est compliqué. L'interdiction d'abreuvement et l'interdiction de présence des bovins sur une bande de 10m pourraient porter ses fruits mais il reste des questionnements sur ces grandes exploitations. La production atteint ses limites ; des assises de l'agriculture pourraient permettre de revoir ce modèle.

Frédéric Jean converge avec l'avis de Pierre Yesou et considère que, s'il faut se prononcer sur le volet technique et en particulier l'impact sur le milieu marin, celui-ci bénéficie d'un renouvellement des masses d'eau très dynamique grâce aux marées et aux mélanges de masse d'eau à l'entrée de la Manche. Si on considère les dégâts occasionnés plus au nord, par la fertilisation des rivières, il faut se rappeler que tous ces intrants finissent en mer. Au moment où commence la décennie des océans, alors que l'UE lance des grands programmes d'éducation sur l'environnement marin, il ne semble pas possible d'accepter cette nouvelle pression sur laquelle les contrôles ne seront pas possibles. Frédéric Jean indique qu'il ne peut donner un avis favorable à ce projet.

Jacques Doudet souhaite prendre de la hauteur ; le CRPMEM a fait une demande récurrente pour avoir une vision globale sur les évolutions depuis 10 ans. Ce bilan pourrait alimenter la révision du futur plan de gestion. Par ailleurs, s'agissant de l'avis demandé, il faudrait un point sur ce qui ressort des avis simples ou conformes.

Hugues Tupin rappelle les problématiques de qualité des eaux de baignade sur la baie de Douarnenez, et en particulier sur la plage du Ris. Il est surpris qu'on puisse proposer une augmentation de pression sur une plage extrêmement sensible et sur laquelle il n'a pas été possible de traiter les problèmes de bactériologie. La situation nécessiterait a minima un diagnostic parcellaire rigoureux pour voir quelles zones enherbées pourraient permettre d'améliorer la situation. Il indique qu'il n'est pas convaincu par les explications tendant à démontrer que l'avis favorable aurait pour impact une diminution des pollutions et reste préoccupé par la situation. Il lui semblerait opportun de préserver cette zone déjà fragile.

Yvon Troadec rappelle l'impact de tous ces intrants sur le monde de la pêche. Les jeunes marins pêcheurs souffrent des fermetures régulières des pêcheries pour cause de pollutions. Il indique qu'il est temps d'arrêter d'augmenter les apports en polluants et que nous sommes dans le mur. Il existe des indemnités pour les calamités agricoles mais rien pour compenser les arrêts d'activité des pêcheurs en cas de pollution. Il indique voter contre ce projet.

Annie Kerhascoët indique être dubitative, en particulier sur le respect des prescriptions. Une des plages de St Nic est régulièrement polluée et il lui semble qu'il sera très compliqué de faire appliquer les restrictions proposées. Elle indique se prononcer contre ce projet. Même s'il faut soutenir les jeunes agriculteurs, pourquoi toujours augmenter les cheptels ?

Michel Inisan revient sur la plage du Ris qui est polluée et indique que, en 10 ans, sur tout le bassin versant, 30% à 35 % du cheptel bovin a disparu, ce qui pourrait poser un problème de gestion des pâturages.

Fabien Boileau indique que les agents de l'OFB sont chargés du suivi des règles imposées lors des autorisations d'activité, y compris sur les extensions d'exploitation. Même s'il y a peu d'agents et beaucoup de fermes, un effort est réalisé sur les zones sensibles et en particulier sur les dossiers

dans le périmètre du Parc. Il indique également que le Parc est à l'origine de l'installation de nombreuses plaques « ici commence la mer » sur les bouches d'évacuation des eaux pluviales dans les communes littorales du Parc.

Nathalie Sarrabezolles rappelle que l'avis qui sera donné doit prendre en compte les informations scientifiques existantes. Elle rappelle également le besoin de données plus globales et d'une vision sur l'évolution des pressions et des cheptels sur les bassins versants du Parc.

Il s'agit à présent de voter sur la proposition d'avis décrite dans la note.

Vote :

Favorable : 12 voix
Défavorable : 16 voix
Abstention : 6 voix

La proposition d'avis est rejetée. Un avis défavorable sera transmis aux services de l'Etat concernant la restructuration du GAEC KERASCOT

5. Election d'un représentant des organisations représentatives des professionnels au bureau

(Document adressé avec le dossier de séance)

Fabien Boileau rappelle les modalités de vote.

Un seul candidat s'est fait connaître : Michel Diverres représentant le CRC Bretagne Nord.

Nathalie Sarrabezolles lance un nouvel appel à candidature.

Suite à un vote à main levée, Michel Diverres est élu à l'unanimité au bureau du conseil de gestion.

6. Nouvelle charte « pêcheurs partenaires »

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Richard Coz.

Catherine Talidec souhaite savoir ce qui est entendu par « usage de filet plus sélectif ».

Richard Coz indique qu'il s'agit de favoriser l'utilisation de maillage plus grand pour gagner en sélectivité sur les espèces ciblées, sole ou lieu par exemple.

Sami Hassani souhaite savoir en quelle matière sont composés les filets dits « biodégradables ».

Richard Coz indique qu'à ce stade, les filets testés dans les estuaires Picards sont composés de matières biosourcées permettant de limiter le largage de micro plastiques en mer.

7. Présentation des résultats intermédiaires du projet « DEFIPEL »

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Caroline Cailliau.

Sami Hassani souhaite savoir si un échantillonnage est réalisé sur la sardine pour mieux connaître les classes d'âge (prélèvement d'otolithe par exemple).

Caroline Cailliau confirme qu'IFREMER travaille sur ce sujet, en particulier lors de la campagne « PELGAS ».

Alain Madec souhaite rapprocher cet exposé de la campagne SLAMIR : serait-il possible de mettre un point de suivi dans la zone de récolte des algues ?

Claire Laspougeas indique réfléchir à des prélèvements de qualité de l'eau dans la zone du programme SLAMIR (programme de comparaison des zones ouvertes à la pêche à l'Hyperborea et zones non exploitées).

8. Gestion des sites du conservatoire du littoral dans le périmètre du PNMI

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Didier Olivry.
Le diaporama de présentation est annexé au présent compte rendu de séance.

9. Résultats de l'enquête sur les parcs naturels marins

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Lucie Moncuquet.

Frédéric Jean souhaite savoir qui est à l'origine de l'enquête ; quelle méthode a été utilisée.

Lucie Moncuquet indique que l'enquête a été commandée par l'OFB et menée par la société GC. Le panel pour le Parc était constitué de 540 personnes. Le détail de la méthode n'est pas très précis.

Frédéric Jean considère qu'il faut se méfier de ces panels dont on ne connaît pas les méthodes de sélection. Les infos qui ressortent sont positives et encourageantes mais ne reflètent pas forcément la vision du Parc par les habitants du territoire. En Sciences humaines et sociales, la méthodologie est très importante.

Nathalie Sarrabezolles confirme que, si on souhaite des résultats plus précis, il faudra commander une enquête locale avec des questions et un panel approprié. S'agissant d'une étude commanditée par l'OFB et qui renvoie une image très positive du PNMI, les résultats qui en ressortent serviront toutefois à alimenter les discussions avec l'échelon central, notamment lorsqu'il s'agit de demander des ressources.

Frédéric Jean indique que certains acteurs du territoire peuvent aider le Parc si on a besoin d'une vision plus précise.

Fabien Boileau indique que le PNMI vient de bénéficier d'une étude financée au niveau national

et que la comparaison entre les parcs est également intéressante. Ces études sont onéreuses et il ne semble pas forcément opportun de commander une nouvelle étude. Le cout et le peu de fiabilité de ces études est d'ailleurs à l'origine de l'arrêt du suivi de certains indicateurs du tableau de bord ; les résultats n'étaient ni fiables ni représentatifs.

Questions diverses

Nathalie Sarrabezolles indique que le prochain bureau aura lieu le 11 mai et le prochain conseil de gestion le 8 juin.

Elle demande si certains des membres souhaitent que des sujets particuliers soient mis à l'ordre du jour de ces réunions.

Sans réponse de la part des membres du conseil, Nathalie Sarrabezolles clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence.

12h30 : Clôture de la séance par la présidente

8. Gestion des sites du conservatoire du littoral dans le PNMI





LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le littoral en France

- ❄ 9 000 km de rivages en métropole
- ❄ 2 200 km de rivages outre-mer
- ❄ 35 % de côtes sableuses
- ❄ 40 % de côtes rocheuses
- ❄ 24 % de marais et vasières



Les communes littorales, c'est :

- 272 habitants/km² dans les communes littorales
(108 h/km² pour la France entière)
- 40 % de la capacité d'hébergement touristique française, 10 % des constructions annuelles sur 4 % de la superficie du territoire national.
- un rythme de régression des terres agricoles trois fois supérieur au reste du territoire

01

Le Conservatoire du littoral

Présentation de l'Établissement

La mission du Conservatoire

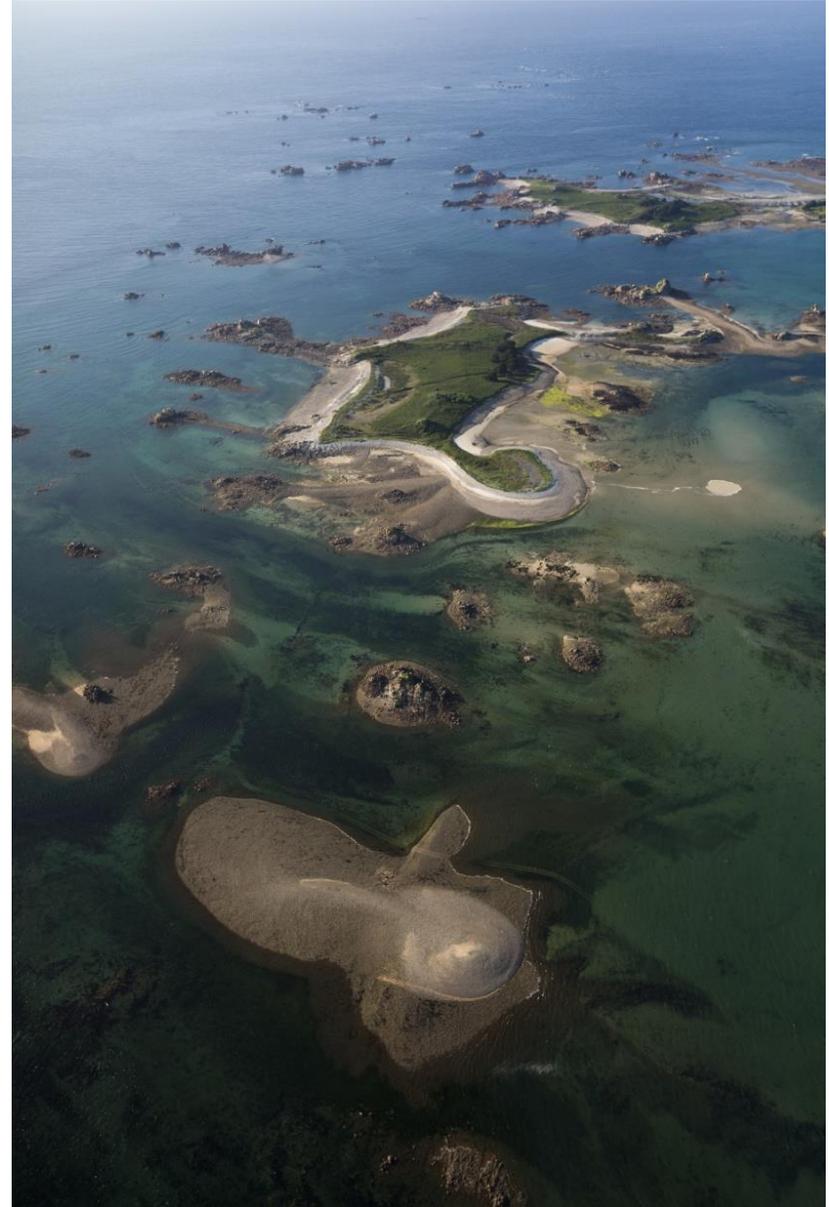
Préserver définitivement les espaces naturels et les paysages littoraux dans les cantons côtiers et les communes riveraines d'un lac de plus de 1 000 ha :

❁ **par acquisition (principalement) ou affectation**

(DPM, terrain du ministère de la défense, etc.)

❁ **en exerçant la fonction de propriétaire**

(restaurer, entretenir, ouvrir au public)



L'intervention foncière

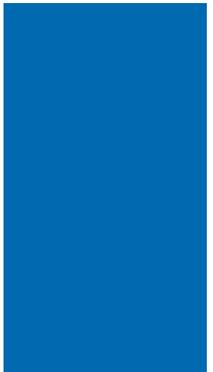
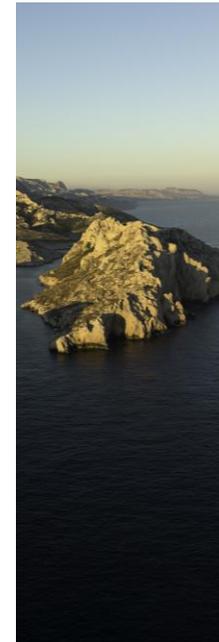
Trois moyens juridiques d'acquisition :

- ❁ amiable (77 % des actes, 89 % des surfaces acquises),
- ❁ droit de préemption (propre ou délégué par les départements),
- ❁ expropriation.

Les autres moyens de maîtrise foncière :

- ❁ affectation du domaine public ou privé de l'État ou d'autres collectivités publiques
- ❁ donations, legs
- ❁ dations en paiement

300 actes signés par an, 2 500 ha acquis en moyenne



Deux objectifs

**CONTRIBUER À LA
PRÉSERVATION DU « TIERS
NATUREL LITTORAL »**

**CONSTITUER UN RÉSEAU DE
SITES NATURELS EN BON
ÉTAT ET BIEN VALORISÉS,
ANCRÉS DANS LES
TERRITOIRES**



**Stratégie
d'intervention
2015-2050**



STRATÉGIE D'INTERVENTION 2015 - 2050

Rivages de
Bretagne
Pays de la Loire

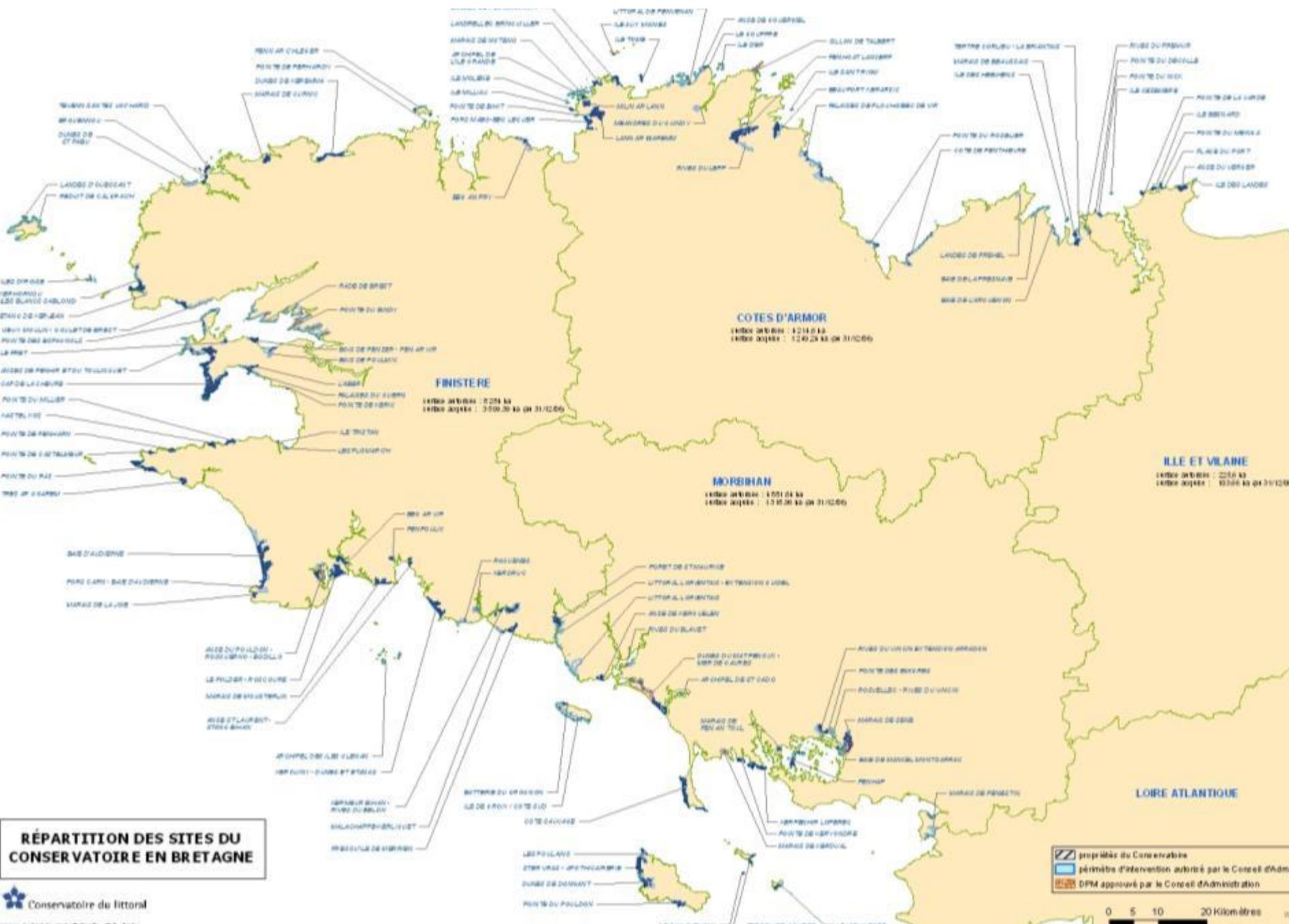
Le patrimoine du Conservatoire aujourd'hui

 Plus de **200 000 ha** (acquis, affectés ou remis en gestion).

→ dont **plus de 10 000 ha** en Bretagne (qui représente plus du tiers du linéaire côtier de l'hexagone)

 Près de **800 sites** naturels protégés dont près de **150** en Bretagne.

 Un peu moins de 15% du linéaire côtier national préservé (10% en Bretagne).





Introduction

page 03

1 Baie du Mont Saint-Michel

page 06

2 Côte d'Emeraude

page 08

3 Baie de Saint-Brieuc et Caps d'Erquy - Fréhel

page 10

4 Trégor-Goëlo

page 12

5 Baie de Lannion et Petit Trégor

page 14

6 Côte du Léon et des Abers

page 16

7 Iles d'Iroise

page 18

8 Rade de Brest

page 20

9 Presqu'île de Crozon

page 22

10 Cap Sizun Baie de Douarnenez

page 24

11 Côte sud du Finistère

page 26

12 Archipel des Glénan

page 28

13 Côte ouest du Morbihan

page 30

14 Ile de Groix et Belle-Île

page 32

15 Golfe du Morbihan

page 34

16 Estuaire et marais de la Vilaine

page 36

17 Presqu'île de Guérande

page 38

18 Estuaire de la Loire

page 40

19 Pays de Retz

page 42

20 Lac de Grand-Lieu

page 44

21 Marais Breton

page 46

22 Ile de Noirmoutier

page 48

23 Dunes et Marais de Monts

page 50

24 Ile d'Yeu

page 52

25 Côte vendéenne

page 54

26 Marais Poitevin

page 56

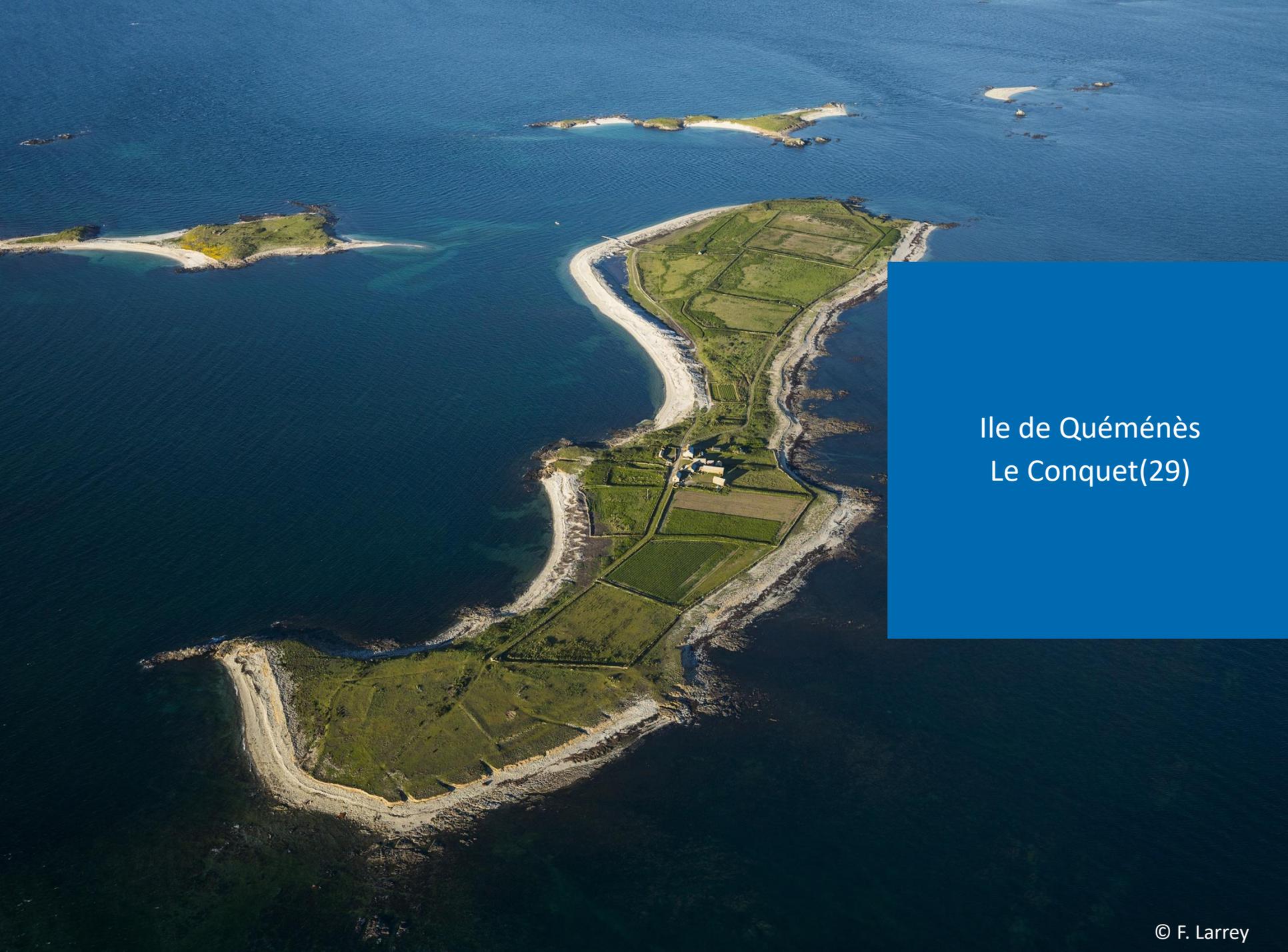
Lexique

page 58





Landes littorales
d'Ouessant (29)



Ile de Quéménès
Le Conquet(29)



Presqu'île de Crozon
L'Aber de Crozon (29)



Cap Sizun et Baie de
Douarnenez
Ile Tristan (29)



© Erwan Le Corre / Géos AEL



© Erwan Le Corre / Géos AEL

Ile de Sein (29)



Presqu'île Kermorvan

Le Conquet (29)



**Pointe et Phare du
Millier**
Beuzec (29)



© F. Larrey

Merci
de votre
attention